

• Alliance contre le tabac en Ile-de-France • Association des Acteurs Lorrains en Tabacologie (AALT) • Association d'Aide aux Victimes du Tabagisme (AAVT) • Association Interdisciplinaire de Recherche sur le Tabagisme en Basse-Normandie (AIRBN) • Association Nationale des Sages-femmes Tabacologues • Association Périnatale Prévention Recherche Information (APPRI) • Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC) • CaméraSanté • Capitole Stop/Tabac • Comité d'Education Sanitaire et Sociale de la Pharmacie Française (CESPHARM) • Comité National contre les Maladies Respiratoires (CNMR) • Comité National Contre le Tabagisme (CNCT) • Coordination Bretonne de Tabacologie (CBT) • Coordination de Lutte Anti-Tabac Azur Méditerranée (CLATAM)



• Espace de Concertation et de Liaison Addictions Tabagisme (ECLAT) • Fédération Française de Cardiologie (FFC) • Fédération Française des Oncologues Médicaux (FFOM) • France Réseau des Acteurs en Tabacologie Ligérien (FRACTAL) • Institut Rhône-Alpes-Auvergne de Tabacologie (IRAAT) • Les Droits des Non-Fumeurs (DNF) • Ligue nationale contre le cancer (LNCC) • Ligue Vie & Santé • Mieux Vivre sans Tabac • Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) • Observatoire Sanitaire et Social des Activités Festives (OSSAF) • Office Français de prévention du Tabagisme (OFT) • Paris Sans Tabac (PST) • Réseau Hôpital Sans Tabac (RHST-A) • Société Française de Santé Publique (SFSP) • Société Française de Tabacologie • Tabac & Liberté

Décret Bertrand : Une mesure qui serait parfaite si elle était contrôlée !

Paris, le 01 février 2012 – Le 15 novembre 2006, Xavier Bertrand, alors Ministre de la santé, fixait les nouvelles conditions d'application de la Loi Evin concernant l'interdiction de fumer dans les lieux accessibles au public.

Cette mesure, courageuse et très populaire, a constitué une incontestable victoire contre l'image du tabagisme et les dégâts sanitaires liés au tabagisme passif. De nombreuses études internationales montrent que les mesures mises en œuvre protègent la santé des non-fumeurs en prévenant en particulier les infarctus et les maladies respiratoires.

Il est temps de faire le bilan de cinq années d'application d'interdiction de fumer dans les lieux publics : alors que l'application de cette mesure se relâche sérieusement par un manque cruel de contrôles ; l'exposition au tabagisme passif dans les entreprises atteint 36 % fin 2011, contre 21% en 2009 (sondage Harris, Droit des Non Fumeurs, 2011) et le nombre de contacts pris auprès du Comité National contre le Tabagisme pour non respect du Décret a doublé entre 2010 et 2011.

Le Président de l'Alliance contre le tabac, le Pr Yves Martinet, déclare : *« alors que la consommation de tabac repart actuellement à la hausse, la volonté politique fait cruellement défaut depuis 5 ans : des maladies et des morts auraient pu être évitées et ne le seront pas en l'absence d'une politique digne de ce nom. Tout doit être mis en œuvre pour appliquer le Décret et faire régresser en France la première cause évitable de mort prématurée ».*

L'Alliance contre le tabac, dans son Livre blanc, ne manquera pas d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle sur les enjeux de santé publique que représentent les 60 000 morts annuels du tabac.

Contacts :

Professeur Yves MARTINET (Président) : 06 83 51 31 69

Mme Clémence CAGNAT-LARDEAU (Directrice) : 06 50 54 69 06

L'Alliance contre le tabac, fédération d'associations regroupant aujourd'hui une trentaine de membres et de personnalités intervenant dans la lutte contre le tabagisme, contribue, aux niveaux national et international, à l'application des recommandations de la Convention-Cadre de l'OMS de lutte Anti-Tabac, signée et ratifiée par la France en 2004. Elle soutient des actions d'information et prévention, promeut une application rigoureuse de la réglementation, et exhorte un engagement des pouvoirs publics à la hauteur du nombre de décès que le tabagisme provoque...

Alliance contre le tabac

14 RUE CORVISART - 75013 PARIS - T. +33 (0) 1 43 37 91 51 – www.alliancecontretabac.org